

# Bachelier en chimie

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
 Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B CHIMIE GENERALE 2			
Code	TEHI1B08HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	32 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Philippe DASCOTTE (philippe.dascotte@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

## 2. Présentation

### Introduction

Poursuite de l'apprentissage abordé dans l'unité d'enseignement TEHIB02HIM ( Chimie générale 1)

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**
  - 3.3 Développer une pensée critique
- Compétence E 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**
  - E 5.1 Utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
  - E 5.2 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales
  - E 5.3 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes
- Compétence A 5 **Maîtriser les concepts scientifiques**
  - A 5.1 Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et utiliser à bon escient le vocabulaire des domaines
  - A 5.2 Exercer un regard critique sur les résultats et les méthodes

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette UE, les principaux acquis d'apprentissage visés et évalués sont :

- énumérer et définir les termes de chimie repris dans les concepts clés (notions générales et fondamentales de la chimie)
- définir et expliquer avec le vocabulaire correct les principes abordés dans les concepts clés
- utiliser les meilleurs moyens pour résoudre des exercices-problèmes en faisant appel aux différentes notions abordées dans les concepts clés

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

**Contenu**

Étude du Procédé Solvay de fabrication du carbonate de soude  
Thermochimie  
Equilibres de phases

**Démarches d'apprentissage**

Cours magistral  
Séances d'exercices

**Dispositifs d'aide à la réussite**

Questions de balisage pour l'examen de théorie

**Sources et références**

ARNAUD, Chimie physique-cours, Ed.Dunod, 1998

**Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabi de théorie et d'exercices  
Transparents supports des cours magistraux (en pdf)

**4. Modalités d'évaluation****Principe**

Examen écrit pour la partie exercices et oral pour la théorie

**Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

**Dispositions complémentaires**

Pour les examens :

- calculatrice non programmable. ( par exemple : CASIO 2D+)
- seul le tableau périodique fourni par l'établissement et sans annotations sera accepté.

**La note de l'examen est bâtie sur base d'une moyenne géométrique entre les notes de théorie et d'exercices.**

En cas de note(s) inférieure(s) ou égale(s) à 6/20 dans une des parties de cette AA étant des compétences de base pour la suite du cursus, la note de l'AA sera de 8/20. Les crédits correspondant pourraient être validés en délibération.

Si l'étudiant demande une note de présence ou ne se présente pas à l'évaluation, la note de PR ou PP sera alors respectivement attribuée à l'UE, et l'étudiant représentera l'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE , validé par la Direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).